



95720 LE MESNIL-AUBRY

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
2 RUE DU STADE**

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.18, R411.25 à R411.28,

Vu la demande de travaux pour une réparation de conduite cassée, intervention sur le trottoir par l'entreprise **BMK COMMUNICATIONS**, 1 rue Le nôtre 95190 Goussainville pour le compte de **ORANGE** TSA 28106 76721 Rouen cedex.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions propres à assurer la sécurité publique et la circulation.

ARRÊTÉ

Article 1 : La circulation 2 rue du Stade est réglementée, du lundi 2 juin 2025 au vendredi 27 juin 2025 (inclus).

Article 2 : Le stationnement est interdit 2 rue du Stade, du lundi 2 juin 2025 au vendredi 27 juin 2025 (inclus) pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : L'entreprise **BMK COMMUNICATIONS** se chargera de poser et d'entretenir les panneaux routiers réglementaires.

Article 4 : Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 13 mai 2025,

Le Maire,

Martine **BIDEL**

